

**MODIFICATION NO 1 DATÉE DU 2 NOVEMBRE 2022**

**APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 19 AVRIL 2022**

**(LA « NOTICE ANNUELLE »)**

À l'égard du fonds suivant :

**FONDS OBLIGATIONS CANADIENNES FMOQ**

(ci-après le « **Fonds** »)

---

La notice annuelle datée du 19 avril 2022 (la « notice annuelle ») se rapportant au placement des parts du Fonds par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. (le « **gestionnaire** ») est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°1 datée du 2 novembre 2022 apportée au prospectus simplifié daté du 19 avril 2022 (la « **Modification n° 1 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 1 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- de l'ajout de deux gestionnaire de portefeuille au Fonds obligations canadiennes FMOQ en date du 7 novembre 2022;

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°1 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

**MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE**

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit :

1. Le tableau figurant aux pages 2 et 3 de la notice annuelle, sous la rubrique « **Constitution** » indiquée à la page 1, est modifié pour refléter l'ajout de gestionnaires de portefeuille au Fonds obligations canadiennes FMOQ :

Fonds / date de création	Événements majeurs
Fonds obligations canadiennes FMOQ 9 mars 2001	Le ou vers le 7 novembre 2022, le gestionnaire a retenu les services, à titre de gestionnaires de portefeuille, de Nymbus Capital inc. ainsi que de Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.

2. À la page 14, sous la rubrique « **Responsabilité des activités** », le troisième paragraphe sous le sous-titre « **Généralités** » est remplacé par le suivant :

Le gestionnaire a confié la gestion de portefeuille des Fonds FMOQ aux firmes de gestionnaires de portefeuille Gestion d'actifs CIBC inc. (« **CIBC** »), Corporation Fiera Capital (« **Fiera** »), Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« **Gestion privée FMOQ** »), Société de Placements Franklin Templeton (« **Franklin Templeton** »), Jarislowsky Fraser Limitée (« **Jarislowsky Fraser** ») et Nymbus Capital inc. (« **Nymbus** »). Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de l'analyse, des recommandations et des décisions d'investissement. Le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille peuvent en tout temps mettre fin à leur contrat au moyen d'un préavis écrit à cet effet.

3. Le tableau figurant à la page 15, sous la rubrique « Gestionnaire » indiquée à la page 14, qui indique le nom, la ville de résidence et l'occupation principale des administrateurs et membres de la direction du gestionnaire, est mis à jour et remplacé par le suivant :

NOM ET ADRESSE	FONCTION	PRINCIPALE OCCUPATION <sup>1</sup>
Dr Louis Godin Lévis (Québec)	Président du conseil et administrateur	Médecin (et président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) jusqu'au 11 décembre 2021)
Dr Sylvain Dion Lac Etchemin (Québec)	Vice-président du conseil et administrateur	Médecin
Dr Claude Saucier Laval (Québec)	Secrétaire-trésorier et administrateur	Médecin
Dre Josée Bouchard Notre-Dame-du-Portage (Québec)	Administratrice	Médecin
Dre Lyne Couture Lorraine (Québec)	Administratrice	Médecin
Dr Yves Langlois Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)	Administrateur	Médecin

Mme Chantal Bélanger FCPA, FCGA Blainville (Québec)	Administratrice	Administratrice de sociétés
M. Pierre Caron Laval (Québec)	Administrateur	Conseiller en gestion d'actifs
M. Emmanuel Matte, CFA, FSA, FICA Piémont (Québec)	Président et personne désignée responsable	Président et personne désignée responsable depuis le 1er mai 2022. Président Presima Inc de Septembre 2018 à Avril 2022. Directeur Service à la clientèle et développement des affaires chez Hexavest de Septembre 2017 à Septembre 2018
M. Patrice Daigneault, notaire Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)	Chef de la conformité	Chef de la conformité et conseiller juridique
M. Martin Vallée, CFA Mont-St- Hilaire (Québec)	Vice-président Stratégie – Placement – Gestion privée	Responsable du service de Gestion privée, gestionnaire de portefeuille et responsable du suivi des gestionnaires

<sup>1</sup> Pendant les cinq (5) dernières années, les administrateurs et membres de la direction du gestionnaire ont exercé les occupations indiquées ci-haut à l'égard de chacun d'eux.

4. À la page 16, sous la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** », cette section doit être ajoutée :

**Nymbus Capital inc. (« Nymbus »)**

1430-1800 McGill College  
Montréal (Québec) H3A 3J6

Nymbus est responsable de la gestion d'une partie des actifs du Fonds obligations canadiennes FMOQ.

Nymbus est une firme de gestion d'actifs utilisant une approche quantitative qui allie des méthodes systématiques et discrétionnaires. Le processus de recherche et de sélection de titres combine la puissance des technologies, la science des données et l'expertise de ses gestionnaires. La firme offre des portefeuilles sur mesure dans diverses classes d'actifs traditionnelles et alternatives, et propose une approche systématique propulsée par l'innovation à une clientèle privée et institutionnelle. Nymbus réinvestit continuellement dans la mise à jour de ses modèles ainsi qu'en recherche et développement couvrant des thèmes comme l'intelligence machine, l'informatique distribuée, l'automatisation et la science des données.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience du représentant-conseil de Nymbus qui est responsable d'une partie de la gestion du Fonds obligations canadiennes FMOQ :

Fonds sous- jacents	Représentants-conseil	Fonction	Expérience
Fonds obligations canadiennes FMOQ	Gabril Cefaloni	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille principal	M. Cefaloni a cofondé Nymbus Capital en 2013. De 2007 à 2013, il œuvrait à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés de taux d'intérêt chez ARB Group et GC Capital respectivement, des firmes de négociation à haute fréquence pour des capitaux privés.

5. À la page 20, sous la rubrique « **SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC. (« Gestion privée FMOQ »)** », les deuxième et troisième paragraphes ainsi que le tableau qui suit sont remplacés par les suivants :

Dans le cadre de ses activités, Gestion privée FMOQ offre un service de gestion personnalisée de répartition d'actifs et de sélection de produits d'investissement. Elle gère également les Fonds Gestion privée FMOQ en plus d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille pour les Fonds FMOQ mentionnés ci-après. En termes de produits, elle privilégie les titres d'organismes de placement collectif et les fonds négociés en bourse (FNB).

Deux représentants-conseils sont responsables de la totalité des décisions de placement relatives à la gestion des Fonds FMOQ. Le tableau qui suit indique leur nom, leurs titres et leur expérience :

Le tableau figurant aux pages 20 et 21 sous la rubrique « **SOCIÉTÉ DE GESITON PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC. (« Gestion privée FMOQ »)** » est modifié comme suit :

Fonds sous- jacents	Représentants- conseil	Fonction	Expérience
<p>Fonds équilibré conservateur FMOQ (excluant la portion marché monétaire)</p> <p>Fonds de placement FMOQ (portion investie dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et dans des FNB</p> <p>Fonds actions internationales FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux marchés émergents et aux marchés Europe, Australasie et Extrême-Orient (EAEO))</p>	<p>Martin Vallée</p>	<p>Vice-Président Stratégie- Placement- Gestion privée et Gestionnaire de portefeuille</p>	<p>M. Martin Vallée est à l'emploi, depuis 1998, de Société de services financiers Fonds FMOQ inc. et de ses filiales offrant des produits et des services financiers à la communauté médicale québécoise, dont les Fonds FMOQ. Il a d'abord occupé le poste de représentant de courtier en épargne collective et est devenu responsable du suivi des gestionnaires de portefeuille des Fonds FMOQ en 2003. Il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2011 et est détenteur du titre de CFA depuis 2001.</p>
<p>Fonds omniresponsable FMOQ (portion investie dans des FNB exposés à différents marchés étrangers)</p> <p>Fonds Omnibus FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux actions canadiennes)</p> <p>Fonds actions canadiennes FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux actions canadiennes)</p> <p>Fonds obligations canadiennes FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux obligations canadiennes)</p>	<p>Robert Auger</p>	<p>Gestionnaire de portefeuille</p>	<p>M. Robert Auger est à l'emploi de Gestion privée FMOQ depuis 2010. Il a participé activement à la mise en place de l'offre de services en gestion privée et il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2011. Auparavant, il a occupé de multiples emplois dans le domaine de la gestion de portefeuille à titre de gestionnaire et de consultant, notamment pour la Banque du Canada (4 ans), pour la Caisse de dépôt et placement du Québec (10 ans), pour Gestion de portefeuille Natcan (7 ans) et pour la firme Aon (4 ans). Il donne également des cours à l'Université du Québec à Montréal dans son champ d'expertise depuis plusieurs années. Il est détenteur du titre de CFA depuis 1987.</p>

6. Le sixième paragraphe sous la rubrique « **Contrat d'administration de placements** » de la page 41 est remplacé par le suivant :

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. en date du 7 septembre 2012. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie. Cette convention a été modifiée le 13 février 2013, le 16 septembre 2014, le 6 mai 2015, le 28 mars 2016, le 27 juillet 2016, le 19 mai 2021 et le 2 novembre 2022.

7. On ajoute aussi ce paragraphe sous la rubrique « **Contrat d'administration de placements** » de la page 41 :

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Nymbus avec une date effective du 2 novembre 2022. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

## ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

La présente Modification No 1 datée du 2 novembre 2022, avec la notice annuelle datée du 19 avril 2022, modifiée par les présentes, et le prospectus simplifié daté du 19 avril 2022, modifié par la Modification No 1 apportée au prospectus simplifié en date du 2 novembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans ceux-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 2 novembre 2022

SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.:  
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS FMOQ AINSI  
QUE POUR ET AU NOM DU FIDUCIAIRE DU FONDS FMOQ

(signé) *Emmanuel Matte*

(signé) *Claude Saucier*

---

Emmanuel Matte  
Président à titre de Chef de la direction

---

Claude Saucier  
Secrétaire-trésorier à titre de Chef des services  
financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.,

(signé) *Louis Godin*

(signé) *Sylvain Dion*

---

Louis Godin  
Président du conseil d'administration

---

Sylvain Dion  
Administrateur

## **ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL**

À notre connaissance, la présente Modification No 1 datée du 2 novembre 2022, avec la notice annuelle datée du 19 avril 2022, modifiée par les présentes, et le prospectus simplifié daté du 19 avril 2022, modifié par la Modification No 1 apportée au prospectus simplifié en date du 2 novembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans ceux-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 2 novembre 2022.

### **CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC., À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL**

(signé) Emmanuel Matte

Par :

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Matte  
Président